

**RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 25 FÉVRIER 2020
À 18 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Sont présents à la rencontre :

	Présences	Absences	
		Motivées	Non motivées
BEAULIEU, Catherine (substitut)	X		
BÉLANGER, Carole	X		
BELLEMARE, Mélissa	X		
BOUCHARD, Marie-Claire	X		
GALARNEAU, Marie-Luce	X		
GRONDIN, Martine	X		
MERNIER, Déborah	X		
MICHAUD, Andréanne		X	
MICHAUD, Guillaume	X		
PICARD, Josée	X		
ST-GERMAIN, Vicky		X	
ST-PIERRE, Josée	X		
TILMANT, Iris	X		

Sont aussi présents à la rencontre :

Nicolas de Grandpré, directeur

Marie-Claude Fortin, aide à la direction

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum (61 LIP)

Mme Mélissa Bellemare souhaite la bienvenue au nouveau directeur, tour de table pour que les parents, Catherine Beaulieu et les directions puissent se présenter. Mme Bellemare constate que le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

CE-19-20/22 Mme Carole Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR	Document(s) de référence				Objectif (s)			
	Ci-joint	À venir	Déposé sur place	À apporter	Pour information	Pour consultation	Pour approbation	Pour adoption
1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum (61 LIP)								
2. Adoption de l'ordre du jour	✓							✓
3. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2019	✓							✓
4. Suivis au procès-verbal du 26 novembre 2019					✓			
5. Questions du public (15 min)								
6. Modification au calendrier des rencontres							✓	
7. Budget mi- année 2019-2020	✓							✓
8. Reddition de compte MEES							✓	
9. Grille des matières 2020-2021							✓	
10. Photo scolaire 2020-2021						✓		
11. Projet éducatif					✓			
12. Critères de sélection de la direction						✓		
13. Communication de la présidence					✓			
14. Communication de la direction					✓			
15. Communication du représentant au comité de parents					✓			
16. Communication de la technicienne en service de garde					✓			
17. Communication du représentant des autres personnels					✓			
18. Questions et commentaires								
19. Mandat (s)								
20. Date de la prochaine rencontre : 12 mai 2020					✓			
21. Levée de la séance								✓

Nicolas de Grandpré, directeur

Mélissa Bellemare, Présidente

- 3. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2019**
CE-19-20/23 Mme Marie-Luce Galarneau propose l'approbation du procès-verbal du 26 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4. Suivis au procès-verbal du 26 novembre 2019**
La direction contactera Mme Roxanne Lefebvre de la Maison des jeunes qui devait être contactée pour participer aux rencontres du Conseil d'établissement.

- 5. Questions du public**
Aucun public.

Mme Marie-Luce Galarneau questionne le fait que nous n'avons jamais de public. Un espace sera réservé au Conseil d'établissement dans l'info-parents afin de rappeler les rencontres et de diriger les parents vers la section réservée au Conseil d'établissement sur le site internet de l'école.

- 6. Modification au calendrier des rencontres**
CE-19-20/24 Tel qu'approuvé par courriel en janvier 2020, le calendrier des rencontres du Conseil d'établissement a été modifié pour les dates suivantes : 25 février 2020, 12 mai 2020 et 15 juin 2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 7. Budget mi- année 2019-2020**
CE-19-20/25 Le budget de l'école de la Passerelle déposé à l'automne 2019 prévoyait un déficit de 216 000\$. Le budget de mi- année prévoit un déficit de 270 000\$. La direction prendra le temps d'analyser le budget en profondeur et déposera au Conseil d'établissement du 12 mai 2020 le plan de redressement vers l'équilibre budgétaire. À ce jour, la direction peut affirmer que des ajustements seront apportés au service de garde pour respecter les ratios élèves/éducateurs et les allocations ministérielles quant au nombre d'éducatrice classe principale. Un déficit d'environ 50 000\$ est observé au service de garde. La direction s'assurera que les projets que nous mettons en place pour les élèves s'auto-financent. La direction s'assurera aussi que les frais chargés aux parents soient conformes aux dépenses pouvant être exigés. M. Guillaume Michaud aurait souhaité avoir une version ventilée des postes budgétaires et non seulement une synthèse. La direction indique que la Commission scolaire nous fournit depuis quelques années cette version à présenter au Conseil d'établissement puisqu'elle est plus simple et conviviale à consulter. La direction contactera M. Michaud pour lui présenter des documents plus complets.

ADOPTÉ PAR MARIE-LUCE GALARNEAU

8.
CE-19-20/26

Reddition de compte MEES

Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements

Préambule

Conformément à l'article 473.1 de la loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour les années 2018-2019 à 2020-2021.

L'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

Résolution

Le Conseil d'établissement de l'école de la Passerelle confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries telles que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le Conseil d'établissement confirme également qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues, pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Cette résolution a été adoptée en janvier 2020 par courriel par les membres du Conseil d'établissement. Une trace est conservée dans ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-19-20/27

9. Grille des matières 2020-2021

Telle qu'approuvée par courriel en janvier 2020, la grille des matières 2020-2021 présente une légère modification au niveau de la répartition des matières en 6^e année. Le français passera de 10 périodes à 9 périodes. Les mathématiques passeront de 8 périodes à 9 périodes.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10. Photo scolaire 2020-2021

Un bilan d'appréciation de la photo scolaire 2019-2020 est fait par les membres du Conseil d'établissement. Les démarches pour trouver une compagnie responsable de la photo scolaire 2020-2021 sont confiées à Marie-Luce Galarneau qui comparera la compagnie

engagée l'an dernier et la compagnie *Photos scolaires repensées*. La date du 30 septembre 2020 est proposée.

11. Projet éducatif

La direction a débuté avec l'équipe école les travaux entourant le projet éducatif. Le mandat 2019-2020 est de trouver des moyens probants permettant à l'équipe école d'atteindre les objectifs déterminés en juin 2019, au terme de la démarche.

12. Critères de sélection de la direction

Annuellement, les membres du Conseil d'établissement sont consultés pour déterminer les critères de sélection de la direction d'école souhaitée pour leur établissement. Les critères identifiés par les membres seront envoyés à la Direction générale de la Commission scolaire. Les membres décident de conserver tous les critères déterminés l'an dernier.

13. Communication de la présidence

Mme Mélissa Bellemare souligne les bons coups :

- Le pentathlon;
- Les ateliers-mini au service de garde;
- La page Facebook est suivie par plus de 400 personnes, ce qui est très bon. Belle promotion pour notre école!

Mme Bellemare ajoute que tous les parents ayant donné leur nom pour participer à l'OPP ont été contactés. Neuf parents sont intéressés. La première rencontre est prévue le 17 mars, 18 h 30, à l'école. La visite d'un représentant des parents est souhaitée lors d'une rencontre du personnel pour présenter le mandat de l'OPP et les dossiers qui seront travaillés. Les parents souhaitent être alimentés par rapport aux besoins de l'école. Une liste des projets existants sera déposée par la direction lors de la première rencontre. La direction prendra aussi contact avec des collègues afin d'avoir des idées de projets chapeautés par l'OPP qui se vivent dans leurs milieux.

14. Communication de la direction

La direction questionne les parents sur le modèle d'Assemblée générale souhaitée pour l'an prochain. La proposition de faire l'Assemblée générale le matin de l'accueil des élèves est retenue. L'information sera communiquée aux parents par l'entremise du calendrier scolaire et lors des communications de la rentrée, envoyées par courriel au mois d'août.

15. Communication du représentant au comité de parents

Mme St-Germain est absente mais elle a fait parvenir par courriel aux membres du Conseil d'établissement divers documents concernant le projet de loi 40 ([file:///C:/Users/A21652/Downloads/19-040f%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/A21652/Downloads/19-040f%20(2).pdf)) les brigadiers scolaires et les districts qui composeraient le nouveau Centre de service (en remplacement des commissions scolaires).

Madame Josée St-Pierre apporte une précision concernant le calendrier scolaire. Celui-ci fait l'objet de négociation présentement dans la cadre de la convention collective locale mais il ne s'agit pas d'un moyen de pression.

La diminution des heures des brigadiers scolaires ne semble pas avoir un impact pour notre école. Le brigadier scolaire au coin des rues Jacques Bédard et avenue du Lac St-Charles a été vu faisant traverser une élève en dehors des heures prévues. Merci pour son professionnalisme! Un sens unique non officiel pourrait être demandé aux parents aux heures de débarquement des élèves sur les rues Therrien et Beaulieu. Cette démarche doit être entreprise par les résidents du quartier et non par l'école.

La proposition présentant les différents districts est jugée positive. L'absence d'un représentant EHDA sur le Conseil d'administration est déplorée.

16. Communication de la technicienne en service de garde

Mme Martine Grondin mentionne que le service de garde sera ouvert pour la semaine de relâche. Les ateliers-mini qui ont débuté le 5 février connaissent un grand succès auprès des enfants et se poursuivront jusqu'au 5 avril. Un nouveau volet Danse à la LIG devait commencer en février mais est reporté en septembre. Toutefois, une équipe de 26 danseurs a quand même été formée et un mini spectacle aura lieu en juin pour présenter le travail de l'équipe.

17. Communication du représentant des autres personnels

C'est un nouveau point au CÉ. La représentante aura des informations à nous transmettre lors de la prochaine rencontre.

18. Questions et commentaires

Aucune question ni commentaire.

19. Mandat (s)

Inviter la Maison des jeunes (membre de la communauté) : Nicolas de Grandpré

Photos scolaire : Marie-Luce Galarneau

OPP : Nicolas de Grandpré

20. Date de la prochaine rencontre : 12 mai 2020

21. Levée de la séance

CE-19-20/28 Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Mme Mélissa Bellemare propose la levée de la séance à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mélissa Bellemare,
Présidente

Martine Grondin,
secrétaire